

Mercredi 29 juin 2022

Houle exceptionnelle : des dégâts déjà occasionnés à La Saline-les-Bains

Depuis 00h00 ce mercredi 29 juin, l'alerte vigilance renforcée pour l'aléa vagues-submersion a été déclenchée par Météo France. La Vigilance renforcée correspond à un danger accru en raison de l'intensité exceptionnelle du phénomène. Elle concerne les zones comprises entre la Pointe des Aigrettes et la Pointe de la Table en passant par Saint-Pierre.

Ce mercredi 29 juin, après une inspection des services municipaux, **la décision a été prise de fermer immédiatement l'école primaire de la Saline-les-Bains, et ce, jusqu'au jeudi 30 juin inclus.** L'eau s'étant infiltrée dans l'établissement, les équipes doivent procéder à un nettoyage et à la sécurisation de la zone avant d'accueillir les élèves.

Le Maire, Emmanuel SÉRAPHIN et Sylvie CENDRE, la sous-préfète, se sont également rendus dans le secteur pour constater les premiers dégâts de cette grande houle australe.

Un peu plus loin, **le poste de MNS se situant sur la plage de la Saline-les-Bains a été fortement endommagé par la forte houle** dont le pic d'intensité était attendu entre minuit et 12h avec des vagues pouvant atteindre 10 à 12 mètres.

Pour rappel, le débarcadère de Saint-Paul est également fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

La Ville de Saint-Paul a également interdit provisoirement par arrêté municipal la baignade, les activités nautiques et la circulation piétonne sur toutes les plages et le littoral de la commune depuis le mardi 28 juin 2022, 9 heures.

Cette mesure prise par la Municipalité afin de garantir la sécurité du public, s'appliquera jusqu'à la fin de la vigilance émise par Météo France à La Réunion.

Les sorties en mer sont vivement déconseillées, la Prefecture recommande la plus grande prudence et invite la population à ne pas s'approcher de l'eau pour prendre des photos/vidéos des vagues.

COMMUNIQUÉ



Ville de Saint-Paul



www.mairie-saintpaul.re